

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF102

présenté par  
M. Colas, rapporteur

### ARTICLE 21

I.- À l'alinéa 11, remplacer les mots :

« du fonds »

par les mots :

« de ce fonds ».

II.- En conséquence, procéder au même remplacement à l'alinéa 28.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.